

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 23892 Numéro SIREN : 832 781 736 Nom ou dénomination : AB CTIM

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 47687



20200476872019

DATE DEPOT : 27/07/2020

N° DE DEPOT : 47687

N° GESTION : 2017B23892

N° SIREN : 832781736

DENOMINATION : AB CTIM

ADRESSE : 27 rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris

MILLESIME : 2019

AB CTIM
Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 27 rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS
RCS B 832 781 736

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 17 JUIN 2020

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 172 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice : 32 172 euros

Report à nouveau : 72 122 euros

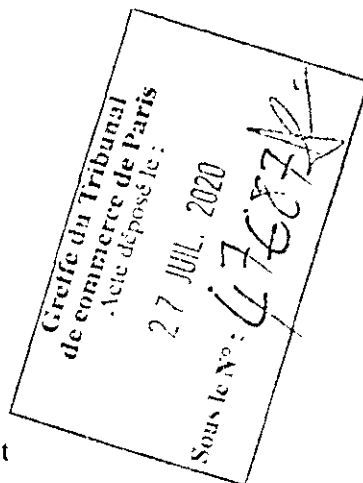
Dividendes :

A titre de dividende 20 000 euros

Report à nouveau :

Au report à nouveau, soit 84 294 euros

Totaux 104 294 euros 104 294 euros



Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 100 795 euros et celui des réserves à 1 500 euros.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 133,33 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 17 juin 2020.

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du deuxième exercice social et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des deux précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'D' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 15	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	23 334	8 872	14 462	19 137	-4 675	-24.43
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	50 000		50 000	50 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	63 243	30 741	32 502	48 264	-15 763	-32.66
	Autres immobilisations corporelles	107 823	61 687	46 135	61 260	-15 124	-24.69
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 610		7 610	3 000	4 610	153.67
	Total II	252 009	101 300	150 709	181 661	-30 952	-17.04
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	20 112		20 112	20 800	-689	-3.31
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 485		4 485	6 116	-1 631	-26.66
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	572 310		572 310	668 847	-96 537	-14.43
	Autres créances	41 545		41 545	76 486	-34 941	-45.68
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	346 261		346 261	230 551	115 710	50.19
	Charges constatées d'avance (3)	894		894	9 981	-9 087	-91.04
	Total III	985 608		985 608	1 012 780	-27 173	-2.68
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 237 617	101 300	1 136 317	1 194 442	-58 125	-4.87

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CLP

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 15	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	15 000	15 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 500		1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	72 122		72 122	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 172	73 622	-41 450	-56.30
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	120 795	88 622	32 172	36.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	154 900	201 647	-46 746	-23.18
	Concours bancaires courants	698	686	12	1.75
	Emprunts et dettes financières diverses	80 000	200 000	-120 000	-60.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 080	293 191	-67 111	-22.89
	Dettes fiscales et sociales	389 967	393 200	-3 233	-0.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	29 199	17 096	12 103	70.79
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	134 678		134 678	
	Total IV	1 015 522	1 105 819	-90 297	-8.17
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 136 317	1 194 442	-58 125	-4.87

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

908 572

951 047

CLP

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 15		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 405 734		3 405 734	3 214 471		191 263	5.95
Chiffre d'affaires NET	3 405 734		3 405 734	3 214 471		191 263	5.95
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			13 783	11 233		2 550	22.70
Autres produits			3	1		2	296.25
Total des Produits d'exploitation (I)			3 419 520	3 225 705		193 815	6.01
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			906 994	765 786		141 208	18.44
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			689	-20 800		21 489	103.31
Autres achats et charges externes *			1 119 633	1 087 590		31 044	2.85
Impôts, taxes et versements assimilés			22 253	25 872		-3 619	-13.99
Salaires et traitements			884 689	879 662		5 027	0.57
Charges sociales			386 257	340 689		45 568	13.38
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			51 878	49 422		2 455	4.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	0		1	285.42
Total des Charges d'exploitation (II)			3 371 395	3 128 221		243 174	7.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			48 124	97 484		-49 359	-50.63
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CLP

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 15	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 132	6 670	-1 538	-23.06
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 132	6 670	-1 538	-23.06
2. Résultat financier (V-VI)	-5 132	-6 670	1 538	23.06
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	42 992	90 813	-47 821	-52.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 125	2 055	70	3.41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 125	2 055	70	3.41
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-2 125	-2 055	-70	-3.41
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	8 695	15 136	-6 441	-42.55
Total des produits (I+III+V+VII)	3 419 520	3 225 705	193 815	6.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 387 348	3 152 082	235 265	7.46
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	32 172	73 622	-41 450	-56.30

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 398
CLP

2 940

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	23 334		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	62 089		1 154
Matériel de transport	89 760		15 162
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 901		
TOTAL	154 750		16 315
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		4 610
TOTAL	3 000		4 610
TOTAL GENERAL	231 084		20 925

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			23 334	23 334
Autres immobilisations incorporelles			50 000	50 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			63 243	63 243
Matériel de transport			104 922	104 922
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 901	2 901
TOTAL			171 065	171 065
Prêts, autres immobilisations financières			7 610	7 610
TOTAL			7 610	7 610
TOTAL GENERAL			252 009	252 009

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	4 197	4 675	0	8 872
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 825	16 916	-0	30 741
Matériel de transport	30 613	29 318	-0	59 931
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	788	968	-0	1 756
TOTAL	45 226	47 202	-1	92 428
TOTAL GENERAL	49 422	51 877	-1	101 300

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	4 675				
Instal.techniques matériel outillage indus.	16 916				
Matériel de transport	29 318				
Matériel de bureau informatique mobilier	968				
TOTAL	47 202				
TOTAL GENERAL	51 877				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 610		7 610
Autres créances clients	572 310	572 310	
Personnel et comptes rattachés	1 628	1 628	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 694	1 694	
Impôts sur les bénéfices	7 449	7 449	
Taxe sur la valeur ajoutée	30 605	30 605	
Débiteurs divers	169	169	
Charges constatées d'avance	894	894	
TOTAL	622 360	614 750	7 610

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	827	827		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	154 772	47 821	106 950	
Fournisseurs et comptes rattachés	226 080	226 080		
Personnel et comptes rattachés	49 740	49 740		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144 362	144 362		
Taxe sur la valeur ajoutée	173 702	173 702		
Autres impôts taxes et assimilés	22 163	22 163		
Groupe et associés	80 000	80 000		
Autres dettes	29 199	29 199		
Produits constatés d'avance	134 678	134 678		
TOTAL	1 015 522	908 572	106 950	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 875			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		150		150

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE	50 000			50 000	
Total	50 000			50 000	

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'une limitation de son utilisation. Aucune dotation pour amortissement ou dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau, inform.	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 694
Total	1 694

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 757
Dettes fiscales et sociales	122 494
Autres dettes	6 028
Total	161 106

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	894
Total	894
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	134 678
Total	134 678

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	4
Ouvriers	8
Total	15

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	5 132	
Dont entreprises liées	1 398	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalités, amendes	525	67120000
- Dons	1 600	67130000
Total	2 125	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Avantages en nature des salariés	8 400
Remboursements des Indemnités Journalières SS	2 052
Remboursement assurance sur réparations	3 330
Total	13 782

S.A.S AB CTIM

Société par Actions simplifiée au Capital de 15 000 Euros

Siège Social : 27 rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

R.C.S. PARIS B 832 781 736 - APE 2420 Z

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Sur les Comptes de l'Exercice du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Les Associés de la SAS AB CTIM

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts en date du 04 Octobre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société AB CTIM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance sur les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Houilles, le 02 Juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
Monsieur DUBUS Claude

7